

LES DOCUMENTS SCOLAIRES ET POST-SCOLAIRES

PROJECTIONS — CINÉMA — PHONOGRAPHE — DISQUES — T. S. F. — MATÉRIEL D'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUES NOUVELLES — ŒUVRES SCOLAIRES ET POST-SCOLAIRES

*Bulletin de l'Office Régional du Cinéma Educateur de l'Académie de Montpellier, de la Fédération des Œuvres Post-Scolaires
Laïques du Gard, de la Coopérative Régionale de l'Enseignement Public et des Œuvres annexes*

<p>Le Bulletin paraît tous les deux mois (vacances exceptées).</p>	<p>RÉDACTION ET ADMINISTRATION : COOPÉRATIVE de L'ENSEIGNEMENT PUBLIC 10, Grande-Rue — NIMES</p>	<p>Abonnement annuel : 5 fr. TÉLÉPHONE 35-41 C. C. P. Montpellier 107-21</p>
---	---	---

Après la réalisation du film " LE CAUSSE "

Au sujet de quelques expériences d'enseignement

La Commission pédagogique de l'Office Cinématographique de Nîmes a voulu réaliser, non un film documentaire, mais une leçon filmée ; disons tout de suite qu'elle n'a pas voulu éliminer le maître ; elle a voulu lui aider en lui fournissant le matériel d'observation nécessaire à une leçon sur le Causse, matériel qu'elle a choisi, groupé et présenté selon des idées que je voudrais vous exposer rapidement.

Elle a tout d'abord choisi ; comme le maître ayant à faire une leçon de géographie cherche tous les documents qu'il peut avoir se rapportant au sujet à traiter et ne retient que ceux qui lui paraissent intéressants, la commission pédagogique, en présence de nombreux documents, n'a gardé que ceux qui pouvaient illustrer une idée directrice : le Causse, pays de l'eau rare, soit en la prouvant, soit en l'expliquant dans ses causes et dans ses conséquences. Nous aurions pu choisir d'autres idées directrices, se rapportant par exemple au modelé du terrain : n'a-t-on pas dit que ce qui caractérise le Causse c'est l'opposition brutale qui existe entre les sols cultivables, à sol existant, et le reste du pays où la roche géologique est à nue et la végétation presque nulle. Nous avons pensé que l'idée de l'eau rare était à la portée de l'enfant de nos écoles primaires et était suffisamment explicite. Autour de cette idée centrale, deux idées de géographie physique : le plateau bordé de profondes vallées, les fissures, et l'idée de géographie économique : la brebis. C'est peu ?? Certains maîtres nous ont dit qu'il manquait le climat, qu'il manquait la description de la vie de l'habitant, qu'il manquait les ganteries de Millau. Ne seriez-vous pas satisfaits si vos élèves, candidats au certificat d'études primaires, savaient, à propos du Causse, le peu que nous avons voulu leur apprendre ?

La Commission pédagogique a ensuite groupé les documents choisis de façon à illustrer les quatre idées énoncées qui se matérialisent dans le scénario par les quatre résumés partiels. Nous aurions pu présenter ces quatre idées dans un autre ordre, commencer par la géographie humaine et terminer par la géographie physique qui aurait alors expliqué pourquoi l'élevage de la brebis est la richesse principale du Causse ? Il nous semble dangereux de faire un tel raisonnement ; l'élève croira que, chaque fois que l'élevage de la brebis dans une région naturelle est intense, cette région est un

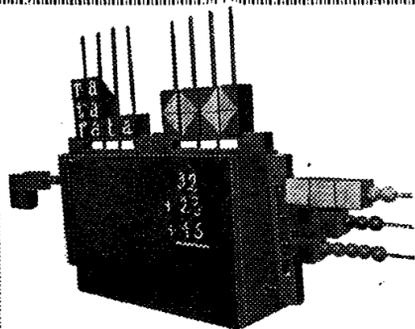
Causse, ce qui est faux. Le raisonnement que nous avons adopté est plus exact : voilà un pays sec à faible végétation, est-il vraiment pauvre ? Non, la brebis peut se contenter de cette alimentation ; il pourrait s'y acclimater d'autres animaux.

Insistons davantage sur le mode de présentation de chacun des documents. Il était de coutume dans tous les films d'annoncer par une légende ce qu'on allait voir ; l'esprit du spectateur ne faisait que contrôler ce qu'on venait de lui apprendre ; il était à peu près passif. Nous avons voulu appliquer à la leçon-filmée la méthode des leçons de choses : l'enfant, en présence des choses, les observe, est actif et découvre lui-même leurs caractères. Le maître ne fait que diriger son observation et contrôler les caractères découverts.

Au cours d'une leçon de géographie, n'utilisez-vous pas des cartes postales, des vues données par des journeaux pédagogiques, par exemple ? L'enfant, au lieu de regarder les choses, la nature, les cartes postales... regarde une vue cinématographique ; c'est lui qui doit observer, découvrir, énoncer les caractères, passer du concret à l'abstrait. Nous n'avons pas voulu éliminer le maître ; nous l'avons relégué au second plan comme il s'y met de lui-même au cours d'une leçon d'observation. Pour cela, avant de mettre une vue sous les yeux de l'enfant, une courte légende veut diriger son observation, puis la vue apparaît, l'enfant doit observer et découvrir ce qu'on a voulu qu'il découvre, il doit énoncer mentalement le caractère découvert ; ce n'est qu'à ce moment-là que la légende explicative arrive ; cette légende, presque superflue, ne sert qu'à répéter à l'enfant ce qu'il vient de se dire à lui-même, le lui certifier, le tranquilliser. Pour que le maître contrôle ce travail individuel, nous avons prévu des arrêts pendant lesquels le maître interroge, vérifie que les élèves ont bien découvert ce qu'on a voulu leur faire trouver. Immédiatement après l'arrêt, apparaît sur l'écran le résumé que les élèves viennent de formuler.

Avons-nous réussi dans notre tâche ? Pour le savoir, nous nous sommes adressés aux enfants de 10 écoles, 8 du Gard et 2 de l'Hérault. Plusieurs centaines d'enfants ont été interrogés ; près de mille copies ont été corrigées.

Au cours d'une première expérience, nous avons voulu



EN LECTURE, CALCUL, DESSIN "LE SIMPLIFICATEUR"

rendra votre enseignement agréable et vivant

ÉDITEUR :

J.-L. JOURDAN, rue Nationale, 12 - DRAGUIGNAN (Var)

Cet appareil est visible à la Coopérative de l'Enseignement public, à NIMES

NOUVEAUTÉ :

"LE SIMPLEX"

Matériel individuel
établi sur les données du
SIMPLIFICATEUR

Prix net : 12 Fr.

Que le maître intervienne de la façon dont nous l'avons fait intervenir, ou n'intervienne pas, le résultat est le même ; nous répétons qu'il est excellent. Nous n'avons pas eu le temps de faire faire par de bons maîtres notre leçon de géographie sur le Causse, sans film, avec usage des procédés ordinaires : cartes postales, livres, tableau noir, etc. ; nous lâcherons de la faire faire l'an prochain. Mais de l'affirmation de tous ceux que nous avons pu interroger, et surtout d'après les résultats obtenus au certificat d'études primaires, cette proportion de 96 % et de 66 % ne se trouve pas. Nous pensons donc, sans aucune vanité d'ailleurs que, pour les 3/4 du film se rapportant à l'eau et aux ressources, le film se suffit à lui-même, donne des résultats supérieurs à ceux qu'obtient un bon maître n'utilisant pas le cinématographe.

Quant à la géographie physique, ou plutôt au relief du Causse, le rendement est plutôt mauvais ! Est-il meilleur lorsque le maître a contrôlé lui-même ? Oui : 67 au lieu de 60 % ont dit, 15 jours après la présentation du film que le Causse est un plateau, 25 au lieu de 15 % ont eu des réponses parfaites ; il n'y a plus que 6 au lieu de 17 % de réponses nulles. Même avec contrôle du maître, ces résultats se rapportant au relief ne sont pas bons. Pourquoi ce désaccord entre le relief, le premier quart du film et le reste ?

Tout d'abord parce que le scénario manque parfois de clarté. A aucun moment l'élève ne voit le plateau dans son ensemble, bordé de profondes vallées, une table pas trop plate finissant brusquement. Dans le texte il y a bien : « limitée tantôt par... » mais les élèves n'ont pas vu nettement les limites ; certains ont cru que le plateau était sillonné de vallées ; il aurait fallu, de très loin, prendre une vue d'ensemble du Causse ; si cela était impossible, réaliser une maquette, avoir une perspective cavalière.

Il faut aussi reconnaître que certaines vues de vallées ne sont pas très expressives et que l'élève n'a pas l'impression d'une grande profondeur. Cela provient de ce que ces vues ont été prises du plateau, sont presque des plans, des vues d'avion ; elles manquent de relief. Il aurait été préférable, croyons-nous, de prendre ces vues de vallées d'en bas et de relever peu à peu la caméra afin de bien montrer la hauteur de la table et les abrupts de ses bords.

Mais si le film a besoin de quelques retouches dans sa première partie, il y a aussi d'autres raisons au peu de résultats obtenus. La géographie physique est certainement plus difficile, plus abstraite, plus éloignée de l'enfant que la géographie humaine. Comment faire pour la lui faire comprendre ? Le cinéma est-il bien utile pour montrer à l'enfant un relief ? pour lui montrer un sol privé de mouvement ? Pour évoquer la vie, le mouvement, le cinéma a prouvé sa valeur indiscutable. Pour évoquer un relief, il est sans aucun doute supérieur encore à une vue fixe qui est une vue dans une certaine direction mais ne nous permet pas d'observer ce qui existe dans les autres directions : ce n'est que par un acte de foi que nous voulons bien croire que, par un tour d'horizon, ce que l'on voit une fois se répèterait ; mais nous croyons qu'il est inutile alors de multiplier les images. Ne vaudrait-il pas mieux, lorsqu'une vue est caractéristique, pouvoir garder, l'exploiter aussi complètement que possible et montrer ensuite rapidement que dans les autres directions cette vue se retrouve. Il faudrait pouvoir arrêter le film sur une vue, la faire observer par toute

la classe, le maître dirigeant l'observation, comme on fait observer un insecte, une carte postale, un coin de paysage. Cet arrêt sur une image sera très facile à obtenir avec les nouveaux films de format 16 m/m et les nouveaux appareils utilisés : on aura à la fois un appareil à projection fixe et un appareil cinématographique. Le maître, en cours de projection, lorsqu'il sentira que ses élèves ne comprennent pas suffisamment pourra, fixant une vue sur l'écran, la faire analyser. C'est ce qu'il faudrait faire avec le film « Le Causse » et c'est ce que nous tâcherons de réaliser dès que ce film sera édité dans le nouveau format de 16 m/m.

Dans notre 2^{me} expérience, le maître n'est intervenu que pour contrôler les résultats acquis mais il n'est pas intervenu pour diriger l'observation ; son rôle n'a pas été suffisant. Il devrait pouvoir intervenir à tout moment au cours de la projection du film ; il ne le peut qu'en arrêtant son déroulement. Il pourrait ainsi, suivant le niveau de ses élèves, adapter lui-même la leçon-filmée à sa classe. Nous pensons que cette réforme technique et pédagogique est très importante.

Enfin, nous croyons que les notions de relief dépassent très souvent l'entendement de nos élèves ; ils récitent des mots sans mettre une réalité concrète sous ces mots. Un enfant de 6 ans ne comprend pas facilement ce qu'est une île, une presqu'île, un enfant de 10 ans un plateau, une péninsule, un élève-maître la notion d'inversion du relief ! Il faut pour bien comprendre avoir des visions d'ensemble, faire une synthèse de vues particulières, comparer ces visions avec d'autres. Aussi si le film « Le Causse » dans sa plus grande partie convient bien au cours moyen des classes primaires, par son relief il est du niveau du cours supérieur ou du cours complémentaire. Dans une école rurale du Gard le film a été présenté à 16 élèves d'un cours moyen 1^{re} année, cours que le maître lui-même juge faible : aucun élève n'a vu le caractère ondulé, aucun le caractère escarpé, aucune réponse parfaite, 9 réponses sont nulles. Par contre au cours supérieur 1^{re} année d'une école urbaine du Gard, sur 34 élèves, 31 découvrent l'idée du plateau, 27 les bords escarpés, 8 réponses sont parfaites.

En réalisant le film « Le Causse » la commission pédagogique de l'Office de Nimes a voulu réaliser une leçon-filmée ; ce n'est pas un film que l'on doit présenter aux élèves après une leçon ; il est, en lui-même, une leçon où nous avons voulu que les élèves observent vraiment et trouvent des conclusions. A notre connaissance c'est la première fois qu'une telle méthode est employée. A l'usage quelques défauts se font jour dans la 1^{re} partie et surtout nous découvrons que le rôle du maître doit consister plus à diriger l'observation qu'à contrôler les résultats acquis. Il faut pour cela qu'il puisse arrêter le déroulement du film toutes les fois qu'il le juge désirable et exploiter la vue fixe obtenue. Ces arrêts sont nécessaires pour permettre à l'enfant de découvrir les notions délicates, celle du relief par exemple. Pour des notions faciles, la leçon-filmée, même sans arrêt, donne d'excellents résultats.

Comme sous peu, la technique cinématographique permettra au maître de jouer le rôle que nous désignons nous avons confiance dans la valeur de la méthode inaugurée.

Le Président de la Commission pédagogique,
VIGNAUD,

Professeur agrégé à l'Ecole Normale d'Instituteurs
de Nimes.

Au cours de la Semaine Pédagogique du 22 au 24 Juin 1936

EN VUE D'UNE MEILLEURE ORGANISATION des Œuvres Post-Scolaires et du Cinéma Educatif

Rapport présenté par M. GAUTIER, Secrétaire Général
de l'Office Régional du Cinéma Educateur

Si d'une façon indirecte, l'utilisation du Cinéma dans l'Enseignement n'avait pas été portée à l'ordre du jour des travaux de cette semaine Pédagogique, j'éprouverais quelque appréhension à prendre la parole ce matin. Cependant après la remarquable étude qui est poursuivie depuis bientôt trois années, par la Commission Pédagogique de l'Office Régional cinématographique d'Enseignement et d'Education, et dont M. Vignaud vient de nous apporter les réconfortantes conclusions je suis rassuré et je peux bien répondre au désir exprimé par M. l'Inspecteur d'Académie et du Comité de Gestion de l'Office pour vous mettre au courant de nos projets. S'il ne me déplait pas, par tempérament, de m'évader du cadre reposant des réalisations effectuées, pour explorer avec confiance le domaine infiniment plus accidenté des réalisations futures je tiens cependant à donner à ce modeste exposé sa véritable mesure. Il est si agréable de laisser libre cours à la pensée et à l'imagination que vous voudrez bien pardonner la hardiesse de certaines de nos conceptions et l'insuffisance technique de nos projets, pour n'en retenir que les principes essentiels et notre souci profond de travailler pour le bien de l'Ecole.

Il n'est pas nécessaire, je crois, de résumer les différentes étapes franchies par l'Office Régional depuis 1928, ni d'analyser les résultats qu'il a obtenus ou les services qu'il rend et pourra rendre de plus en plus à l'Enseignement et à l'Education post-scolaire. Les formes multiples de son activité c'est-à-dire la constitution d'une riche documentation, l'organisation d'expériences à caractère pédagogique, l'étude des problèmes posés par l'utilisation à l'Ecole de la projection fixe ou animée, du disque, de la radiophonie, en un mot, des techniques nouvelles de l'éducation définissent, en même temps qu'elles les justifient ses futures attributions, dans les cadres d'une éducation nationale nécessairement adaptée aux progrès techniques et aux exigences de la vie moderne.

C'est en ne perdant pas de vue ces idées directrices, que nous nous efforcerons de réaliser une meilleure organisation matérielle et technique. Et j'en arrive à vous confier l'un de nos projets auquel M. l'Inspecteur d'Académie s'intéresse tout particulièrement. Il est à la fois d'ordre régional et départemental. Durant ces dernières années nous avons vu se manifester dans les diverses catégories sociales ou dans les groupements d'intérêts communs le désir très net de rassembler dans le même local tous leurs services de renseignements et d'administration. C'est ainsi que les Agriculteurs ont leur Maison de l'Agriculture ; les Anciens Combattants, la Maison des Combattants ; les Mutualités, la Maison de la Mutualité, etc., etc... Pourquoi l'Enseignement n'aurait-il pas aussi sa Maison, dans laquelle se trouveraient groupés, par exemple, les services de la Mutualité scolaire, des Pupilles de l'Ecole, de la Fédération des Œuvres Post-scolaires, la Bibliothèque Pédagogique, l'Office Régional du Cinéma Educateur, un centre Régional de documentation pédagogique, un Office départemental des Coopératives scolaires. Je vois très bien cette Maison, aussi accueillante que possible, avec sa salle de réunions et de projections, son foyer ou sa salle de lecture et une salle d'expositions ouverte périodiquement au public.

Projet chimérique direz-vous, irréalisable parce que trop ambitieux ? Je le croirais volontiers si l'idée de la création de la Maison de l'Enseignement était seulement le fruit d'une imagination fertile. Fort heureusement, la question que je soumets à votre bienveillante réflexion a fait déjà l'objet d'échanges de vues nombreux et dans une récente réunion du Comité de Gestion de l'Office Régional, une Commission d'étude, en l'espèce le Comité de Gestion lui-même, a été chargée de mener à bonne fin cette œuvre intéressante. C'est parcequ'il croit répondre à vos désirs et aux besoins nouveaux de l'Ecole que l'Office Régional d'accord avec l'Administration et les Associations intéressées par le projet, fait appel à tous les concours favorables et recevra toutes les suggestions d'ordre pratique susceptibles de faciliter la création de la Maison de l'Enseignement. Comme nous le désirons la coordination des volontés s'opère pour attirer sur cette création l'attention bienveillante des autorités administratives départementales et locales il est permis d'espérer le succès dans un avenir prochain.

Cependant ces efforts localisés, cette activité créatrice née de l'initiative privée devraient, à notre avis, se manifester selon des règles générales qu'il serait bon de fixer dans un plan constructif national. En s'inspirant des diverses conceptions et après examen des besoins réels on parviendrait assez facilement il nous semble, à trouver la formule capable de

LES EDITIONS CINEMATOGRAPHIQUES

6, Rue Mazagran - PARIS

TÉL. PRO. 86-19

GERMINAL

FILMS SPÉCIAUX POUR LES ÉCOLES

NEUFS ET D'OCCASION

GRAND CHOIX, drames, comiques, documentaires, MUETS & PARLANTS

FILMS MUETS ET PARLANTS

16 mm — LOCATION et VENTE

POSTES DE PROJECTIONS

16 mm et 35 mm

MUETS ET PARLANTS

Nous nous chargeons du tirage et des développements des négatifs et positifs de Films 16 mm et 35 mm

LES EDITIONS GERMINAL

vous fourniront aux meilleurs prix tout ce qui concerne **LE CINÉMA**

réaliser l'harmonie des efforts et à donner à notre pays une solide organisation scolaire et post-scolaire.

Et ces réflexions me conduisent à vous présenter aussi brièvement que possible quelques idées se rapportant à un projet un peu particulier sans doute et dépassant le cadre de nos préoccupations locales ou régionales, je veux dire, sur l'organisation rationnelle du Cinéma Educatif Français.

Le problème du Cinéma Educatif se présente sous deux aspects qu'il est nécessaire de séparer : d'une part, le Cinéma dit d'Enseignement pour lequel se posent de nombreuses questions d'ordre pédagogique et technique comme la production et la distribution des films, le choix des appareils, l'organisation des Cinémathèques ; d'autre part le Cinéma éducatif dont le champ d'exploitation est infiniment plus vaste et plus varié. Il serait en effet intéressant de fouiller davantage ce dernier côté du problème en citant les nombreuses applications que le cinéma peut trouver dans le domaine de l'enseignement professionnel et d'apprentissage, de l'hygiène publique, du tourisme, de l'art et même de l'éducation civique et de montrer comment le cinéma parcequ'il est justement un excellent moyen d'expression de la pensée, peut contribuer dans une large mesure, au développement de l'influence française à l'étranger. Mais un programme si complexe ne peut être réalisé que par étapes successives. C'est donc vers la première étape à franchir que nous orientons nos efforts. Nous bénéficions déjà d'une somme appréciable de résultats obtenus durant ces dernières années grâce à des initiatives diverses et à la faveur des circonstances économiques favorables. Il reste à parachever l'œuvre commencée en la situant légalement dans le pays. L'organisation rationnelle des Offices Régionaux ou départementaux du Cinéma Educateur doit être nettement définie et entreprise dans un avenir immédiat.

Par arrêté Ministériel du 2 Décembre 1935, le Ministère de l'Education Nationale a institué la Commission Ministérielle du Cinématographe d'enseignement divisée en sous-Commissions pour l'étude :

- a) des questions techniques ;
- b) des questions pédagogiques ;
- c) des questions commerciales et douanières.

Les Membres de tous les ordres d'Enseignement public, les dirigeants et animateurs des Offices Régionaux ou départementaux du Cinéma Educateur se félicitent de ce premier acte ministériel dans la voie de l'organisation rationnelle du Cinéma Educateur en France. Ils espèrent que des délibérations des diverses sous-commissions, sortiront des directives précises susceptibles de donner au Cinéma d'enseignement et au Cinéma éducatif post-scolaire un nouvel essor.

Mais à côté de ces études théoriques dont nous ne méconnaissons ni l'urgence, ni l'utilité pour une meilleure coordination des efforts laissés encore à l'initiative privée tant dans l'ordre pédagogique que dans l'ordre technique, nous considérons que l'heure est venue de reconnaître par des textes l'œuvre considérable qui a abouti depuis de longues années à l'organisation en France et en Algérie d'un nombre important de Cinémathèques Régionales ou Départementales en fait, de véritables succursales du Musée Pédagogique pour la diffusion des films documentaires ou d'enseignement destinés aux Ecoles Publiques et aux Etablissements du 2^e et même du 3^e degré.

Ces organismes de décentralisation revêtent le plus souvent la forme d'une Association fondée en vertu de la Loi de 1901. Ils sont généralement administrés par un Comité ou Conseil d'Administration comprenant le Recteur d'Académie ou l'Inspecteur d'Académie ; des Membres de l'Enseignement et des dirigeants d'œuvres post- ou péri-scolaires. Leur gestion est autonome, leurs modestes ressources proviennent surtout des subventions, des cotisations des usagers et dans certains cas de la location des films. Leur rôle essentiel est de mettre à la disposition des Membres de l'Enseignement des films documentaires et des films d'enseignement et de fournir aux œuvres post-scolaires des programmes cinématographiques à caractère éducatif.

Il leur faut pour cela constituer d'importantes collections de films, occuper un personnel spécialisé pour la vérification et la conservation des documents, créer un service technique

chargé de l'installation ou du contrôle des appareils en fonctionnement.

Des charges aussi lourdes pour le fonctionnement normal des services exigent un minimum de ressources au-dessous duquel rien de sérieux ne peut être tenté ou continué. Au moment où des compressions s'opèrent dans les budgets départementaux ou communaux, les rares subventions accordées aux Offices paraissent de plus en plus menacées.

Nous estimons que le Cinéma Educatif Français ne doit pas continuer à vivre sur d'aussi fragiles bases. Il est possible, à notre avis, malgré la période difficile que traverse notre pays, sinon de lui assurer un plus grand développement, mais de consolider l'édifice péniblement élevé pendant ces 15 dernières années.

La radiophonie plus jeune que le cinéma, nous fournira les éléments de notre démonstration. D'ailleurs, l'histoire des Postes d'Etat de Radiodiffusion ressemble étrangement à celle plus ancienne hélas, des Offices du Cinéma Educateur. Le Poste régional d'émission n'a-t-il pas été créé le plus souvent sur l'initiative du Directeur régional des P. T. T. comme l'Office Régional l'avait été sur l'initiative ou grâce à la bienveillance du Recteur ou de l'Inspecteur d'Académie ? Son premier siège n'a-t-il pas été l'*Hôtel des Postes* dans un local inoccupé tout comme l'Office du Cinéma Educateur qui lui, avait trouvé asile dans une ou deux pièces désaffectées de l'Inspection Académique ou d'une Ecole ?

Et les émissions radiophoniques organisées par ces premiers postes n'ont-elles pas été organisées grâce au concours des Associations d'Auditeurs dites Associations des Amis du Poste... fondées en vertu de la Loi de 1901, et dont les ressources essentielles étaient apportées par les cotisations des adhérents et les subventions départementales ou locales ? Les Offices du Cinéma Educateur n'ont pas agi autrement dans leur propre domaine.

Comparons aujourd'hui l'organisation de la Radio d'Etat et celle du Cinéma Educatif.

Si les Offices du Cinéma Educateur en sont encore réduits à leurs propres moyens ; si leurs conditions d'existence ne

39, Rue Didot, PARIS 14^e -

Tél. : SÉGUR 09.89
R. C. Seine 244.505 B.

CLASSOPHONE

Classeurs pour Disques de Phonographes

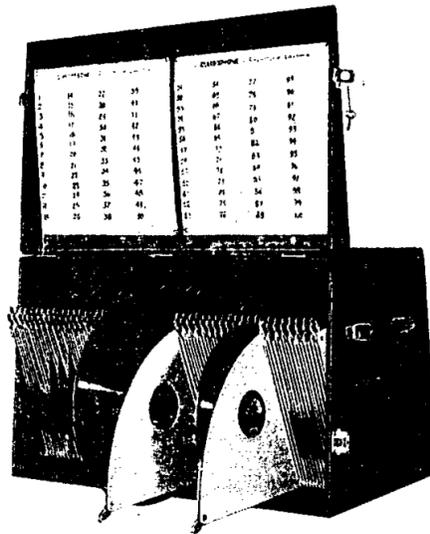
Coffrets contenance 20 Disques	125 Fr.
— 50	235 Fr.
— 100	450 Fr.

et

Transformations de vos Meubles en Discothèques

par l'emploi des **BLOCS-CLASSOPHONE** s'adaptant instantanément dans vos meubles. Se fabriquent à la largeur exacte que vous nous indiquez.

Demandez notre Catalogue



se sont pas améliorées, les Postes régionaux de radio-diffusion ont franchi à une allure vertigineuse les différentes étapes du plan constructif conçu par le Général Ferrié complété et réalisé ensuite par voie de décrets. Nous n'énumérerons pas ici les décrets qui confèrent à chacune des Associations d'auditeurs créée auprès de chaque poste Régional la Gérance administrative de ce poste. Nous ne retiendrons que le plus important d'entre eux, celui du 13 Février 1935 qui fixe de façon précise les attributions des Associations Gérantes chargées de l'exploitation artistique de la station régionale par l'intermédiaire d'un Conseil de Gérance composé de 20 Membres à savoir :

- 5 représentants des services publics désignés par le Ministre des P. T. T.
- 5 représentants des Associations d'intérêt général ou de groupements corporatifs, musiciens, etc.
- 10 Membres élus par les auditeurs inscrits sur les listes électorales dressées par l'Association Gérante.

Le Conseil de Gérance a comme attributions, sous l'autorisation du Ministre des P. T. T. :

- 1°. — La gestion artistique du Poste et le recrutement du personnel nécessaire à cette gestion.
- 2°. — La gestion administrative et financière du Poste.
- 3°. — L'établissement des programmes.
- 4°. — L'exécution des décisions prises par le Ministre en ce qui concerne les programmes généraux de portée nationale ou internationale, etc...

Comme conséquence de ce décret, le Conseil de Gérance devient responsable de la gestion des fonds mis à sa disposition par l'Etat sous la forme d'une subvention mensuelle en rapport avec l'importance du poste et l'étendue de sa circonscription radiophonique.

Une Fédération des Associations Gérantes que l'on pourrait comparer à notre Union Française des Offices du Cinéma Educateur et un Comité de Coordination qui groupe les Présidents de Conseils de Gérance mettent à l'ordre du jour de leurs travaux périodiques les questions intéressant la radiophonie nationale et soumettent leurs vœux au Ministre des P. T. T.

On pourrait être tenté de considérer l'organisation de nos Offices, leurs relations entre eux par l'U. F. O. C. E. L. comme en tous points semblable à celle rapidement esquissée ci-dessus des Conseils de Gérance des Postes d'Etat de Radiodiffusion. Notons la différence car elle est d'importance. Certes, les Offices ont en général leur Conseil d'Administration dont la composition tripartite rappelle à quelque chose près celle des Conseils de Gérance. Mais ce Conseil d'Administration n'a pas hélas ! *la mission de gérer les fonds que l'Etat met à sa disposition pour le fonctionnement des services.* Il est sans doute dans l'obligation de justifier l'emploi des rares subventions qui lui sont accordés pour l'achat de films. Son rôle consiste surtout à *assurer à l'Office des recettes par le recrutement de nouveaux usagers et le développement des séances récréatives post-scolaires.*

Non seulement il doit songer à amortir les films achetés, mais il lui est nécessaire de couvrir les frais d'exploitation et les salaires du personnel. S'il lui est permis au seuil de chaque année budgétaire, d'établir de façon à peu près exacte le chapitre de ses dépenses, il lui est moins facile d'évaluer aussi exactement les recettes compensatrices. Celles-ci, subordonnées aux initiatives de ses usagers, présentent un tel caractère de fragilité et d'instabilité, qu'il faut à nos administrateurs des Offices, un très grand optimisme pour présenter à leur Assemblée Générale annuelle un projet de budget équilibré.

Une telle *incertitude* dans la vie financière des Offices ne peut que *paralyser leur action.* Ce n'est que par de timides tentatives au gré des circonstances, et grâce à une prudente administration que certains ont pu se développer. Mais combien de bonnes volontés prêtes à servir la cause du cinéma éducatif ont dû renoncer à donner suite à leurs projets à cause des difficultés que nous signalons.

De tout cela on peut déduire qu'il y a *urgence* à mettre à l'étude un projet d'organisation rationnelle des Offices ou Cinémathèques. Il existe actuellement en France un certain nombre d'Offices Cinématographiques qui ont fait leurs preu-

PAPETERIE IMPRIMERIE

Allo! 33-06

LACOUR-OILLÉ

PASSAGE GUERIN, et
25, Bd. AMIRAL-COURBET NIMES

**...Achetez vos fournitures scolaires
chez un Spécialiste.**

Remise 10 o o aux membres de l'Enseignement

OLLÉ - PRIX - QUALITÉ

SPECIALISTE DU STYLO

Prix de gros net pour les écoles

Cahiers de 32 pages (Couronne de 5k^m) le 100, 18 f.

ves. Les services qu'ils rendent à l'Ecole et à la Post-Ecole sont incontestables. Nous demandons qu'à l'exemple des Postes Régionaux d'émissions radiophoniques, ils soient officiellement reconnus par le Ministère de l'Education Nationale et placés sous son contrôle par l'intermédiaire du Musée Pédagogique. En retour, le Ministère serait tenu à allouer à chacun d'eux une subvention mensuelle ou annuelle destinée à couvrir au moins les frais de fonctionnement des services de prêts de films.

Même avec les faibles crédits dont dispose le Ministère pour subventionner les achats de films, il serait possible d'amorcer la réforme que nous sollicitons. Les Offices, dont l'autonomie administrative pourrait être respectée comme elle l'est pour les postes régionaux de radiodiffusion, auraient tout à gagner à accepter le contrôle indispensable de leur gestion. Ils auraient ainsi la possibilité de prouver l'insuffisance de leurs ressources et de mieux faire connaître leurs besoins. *Le minimum vital* leur serait garanti et les ressources extraordinaires qu'ils continueraient à se procurer, pourraient, de ce fait, être totalement réservées à l'enrichissement de leurs collections.

Certes, les idées que nous exposons ici peuvent paraître quelque peu étroites. La solution que nous demandons n'a rien de comparable avec les projets plus grandioses qui ont été déjà esquissés. Elle vise à des résultats beaucoup plus pratiques et plus modestes. S'il est reconnu qu'en France rien de grand ne peut être entrepris de front et qu'il vaut mieux procéder par palliers successifs en faisant officialiser par la suite ce qui s'est élaboré en silence avec la bienveillante complaisance des autorités responsables, la reconnaissance officielle des Cinémathèques peut être considérée comme le premier acte indispensable qui servira de point de départ à l'organisation plus générale du cinéma éducatif.

Puisque les faits démontrent qu'il y a collaboration effective des Offices avec le Musée Pédagogique et le Ministère de l'Education Nationale, pourquoi ne pas légaliser le plus tôt possible cet état de choses.

Un acte purement administratif et qui n'entraînerait aucune

conséquence d'ordre financier, peut être aisément obtenu. Mais encore faut-il le suggérer et le justifier. Notre démonstration y suffit pleinement et nous souhaitons qu'elle soit comprise au Ministère de l'Éducation Nationale.

On pourrait évidemment envisager une amélioration plus sensible des moyens mis à la disposition des Offices et Cinémathèques. Si les postes émetteurs de Radiodiffusion se sont considérablement développés, ils le doivent surtout aux crédits très importants qui ont été mis à la disposition du Ministère des P.T.T. par l'institution de la taxe spéciale sur les appareils récepteurs. Est-il possible d'apporter au Ministère de l'Éducation Nationale, des ressources, moins importantes sans doute, mais appréciables par un moyen à peu près identique ? Je n'ose répondre affirmativement. Cependant, permettez-moi, à titre d'information, de signaler une initiative qui a été prise tout récemment en Allemagne où le Cinéma Éducatif s'organise avec une rapidité foudroyante. On a résolu le problème fort aisément et doté l'Office du Reich pour le film scolaire et éducatif de ressources permettant l'achat d'appareils, la production de films, et chaque mois l'enrichissement d'une cinémathèque encyclopédique. Pour réaliser ce programme, on sollicita simplement le concours des bénéficiaires, c'est-à-dire des élèves, dans les divers degrés de l'enseignement, ceux-ci en versant sept pfennigs par mois, soit environ 30 centimes. Bien qu'une mesure de ce genre puisse, d'après les statistiques, produire en France une recette annuelle de dix millions, je n'éprouve personnellement aucun enthousiasme pour une solution qui semble se trouver en contradiction avec les principes de gratuité de l'enseignement. Je préférerais de beaucoup une autre solution proposée. Nul ne conteste l'importance prise par les taxes diverses qui pèsent sur les spectacles cinématographiques, ni l'opportunité d'un aménagement de ces taxes. Mais nous pensons qu'à la faveur de la révision de ces dites taxes, il serait possible d'instituer un faible pourcentage de 0,5 à 1 % sur les recettes des salles d'exploitation en faveur de l'organisation et du fonctionnement du Cinéma Éducatif. On parviendrait ainsi à suppléer au manque d'argent que l'on n'oublie jamais d'invoquer chez nous chaque fois qu'il s'agit d'une œuvre de progrès général.

Pour terminer, enfin, et tout en m'excusant de la longueur de cette communication, permettez-moi de rassembler en leur donnant les caractères d'un vœu, les conclusions qui me paraissent se dégager de ces quelques idées modestement exposées.

Les Membres de l'Enseignement primaire et les animateurs des Œuvres complémentaires de l'École, mis au courant du projet établi par le Comité de Gestion de l'Office Régional du Cinéma Éducatif et tendant à la création de la Maison de l'Enseignement en approuvent les grandes lignes et souhaitent sa réalisation aussi prochainement que possible.

Ils tiennent également à rappeler :

1°) Qu'en moins de 10 ans, la Radiophonie Française d'État, née de l'initiative privée, est parvenue à s'organiser méthodiquement.

2°) Que le Cinéma éducatif français laissé encore à l'initiative privée se débattant au milieu de difficultés de toutes est parvenu à faire entendre néanmoins sa voix dans les Congrès Nationaux ou Internationaux.

3°) Que des Offices Régionaux ou départementaux répartis dans les différentes régions de France fournissent aux Membres de l'Enseignement et aux œuvres post-scolaires les documents qui leurs sont nécessaires.

4°) Qu'il est absolument urgent de reconnaître officiellement les services qu'ils rendent et de favoriser leur développement par une réorganisation administrative et financière placée sous le contrôle et la responsabilité de l'État.

5°) Qu'étant donné l'effort constructif fourni par la plupart des grands pays d'Europe pour la production et la diffusion des films éducatifs, il y a un intérêt national à organiser sur des bases solidement étudiées le Cinéma d'Enseignement et le Cinéma Éducatif qui offrent à l'esprit français une puissance insoupçonnée d'expression et de rayonnement.

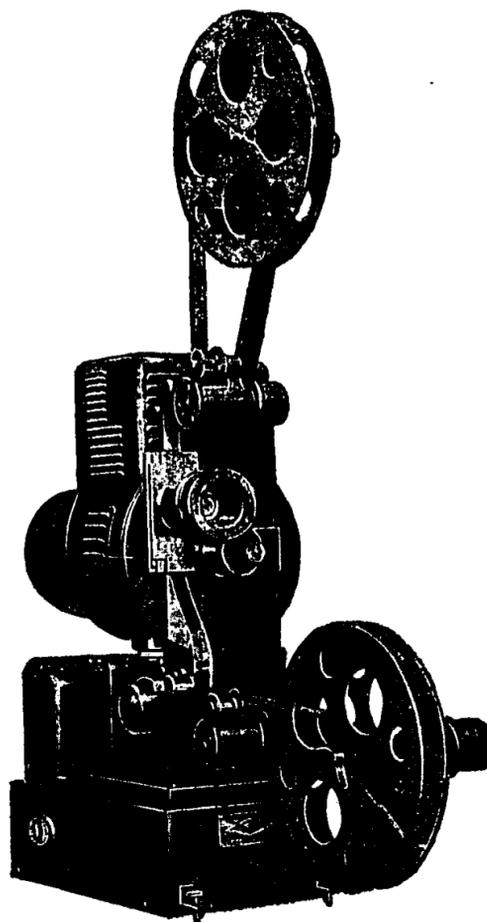
A. GAUTIER.

QUALITÉ et SÉCURITÉ



Le " DEBRIE " SONORE 16 mm

LE MEILLEUR PROJECTEUR DU MONDE



Établissements André DEBRIE

111-113, Rue Saint-Maur - PARIS (XI^e)

Établissements "STELLA"

87, Cours Gambetta, 87

HIBLOT, VIELLARD et C^{ie}, Constructeurs

Téléphone Moncey 52-09

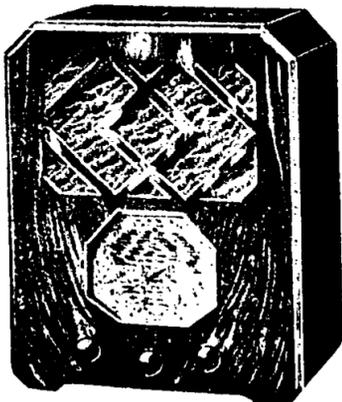
LYON

R. C. Lyon B. 7.554

Type 512, 50 P. 995 »

Type 512 luxe. 1.095 »

25 et 50 P.



Poste alternatif 5 lampes, Super-Hétérodyne, antifading de très grande efficacité, monté avec présélecteur à haute sensibilité d'entrée, grande démultiplication, à entraînement sur matière plastique procurant une grande douceur de fonctionnement. Dynamique 21 cm., à forte excitation. Prise pick-up. Cadran lumineux, étalonnage en longueurs d'ondes et noms de Stations à repérage précis.

Dans le modèle 50 périodes, trois tensions : 110, 130 et 220.

Dans le modèle luxe, cinq tensions : 110, 130, 150, 220, 240 et haut-parleur de très grande fidélité. Présentation luxueuse avec motif chromé.

DEMANDEZ LE CATALOGUE

DES MEUBLES

& RADIO-PHONOS

Type 524 . . . 1.475 »

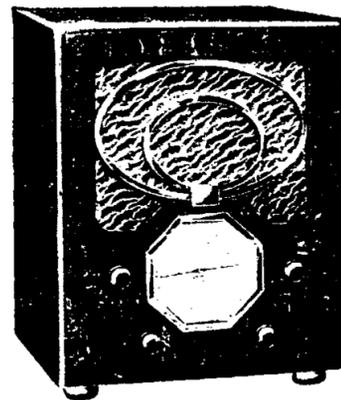


Poste alternatif, 25 et 50 p., de grande classe, muni des dispositifs les plus modernes, tonalité et puissance progressives, antifading très efficace, 4 gammes d'ondes. Cadran sombre à repérage précis en longueurs d'ondes et noms de Stations et voyant lumineux. Contrôle d'accord et d'antifading à ombre, démultiplication au 45. Dynamique de très haute qualité musicale.

Présentation très luxueuse avec motif de cadran et haut-parleur chromé.

Type 634 . . . 1.850 »

Poste genre 524, mais avec lampe H. F. supplémentaire et lampe B. F. de plus grande puissance, permettant d'obtenir : une sensibilité et un effet d'antifading plus grand ainsi qu'un volume de son supérieur joint à une qualité musicale encore plus parfaite.



Type 534 . . . 1.480 »

Poste 5 lampes tous courants et toutes ondes. Cet appareil est muni des mêmes perfectionnements que le 524, mais comporte en outre une régulatrice de tension. Il convient tout particulièrement aux personnes ayant du courant continu, mais susceptibles d'avoir plus tard du courant alternatif et qui désirent cependant un poste sérieux capable de leur faire un long usage.

Type 734 . . . 2.150 »

Appareil 7 lampes, du même genre que le 534, mais avec une H. F. supplémentaire et une B. F. en P. P. à transformateur de haute fidélité. C'est l'appareil de l'amateur de très bonne musique, ne disposant que de courant continu.

Les

appareils sont

tous des

superhétérodynes montés avec

présélecteur détection diode, antifading,

toutes ondes : 15 à 30, 30 à 80,

200 à 600, 700 à 2000 mètres.

Dans les Œuvres Post-Scolaires

52^{me} Congrès National Le projet de réforme des Ecoles Normales de la Ligue de l'Enseignement à VICHY

Le jeudi 28 mai, le 52^e Congrès national de la Ligue de l'Enseignement s'est ouvert dans la salle du Grand Casino, sous la présidence de M. Boussagol, Recteur de l'Université de Clermont-Ferrand.

Au bureau avaient pris place également MM. Léger, maire de Vichy ; Laurent, inspecteur d'Académie ; Mme Prévost, MM. Smelten, président délégué de la Ligue d'Enseignement belge ; Soulié, sénateur ; Albert Bayet, Delmas, secrétaire général du Syndicat national des instituteurs ; Brenier, ancien sénateur, président de la Confédération des Œuvres laïques ; Bourgougnon, Marcel, Delarbre, Bland, etc...

M. Laurent, inspecteur d'Académie à Moulins, souhaita la bienvenue aux congressistes nombreux, puis il exprima le regret de ne plus voir M. Emile Glay, il salua M. et Mme Smelten, les délégués belges, ainsi que toutes les personnalités présentes à l'ouverture du Congrès.

M. Brenier prend la parole pour dire combien il est heureux de voir le syndicat des instituteurs présent ici en la personne de M. Delmas, dont la collaboration est heureuse pour l'instruction et l'éducation de la jeunesse.

Après ce discours, la Chorale universitaire de l'Allier, sous la direction de M. Boicin, interprète « Le Jeune Citoyen », de Bouchor, sur la musique de Gossec.

M. Delmas vient définir l'action et le but du syndicat qui sont à peu de chose près ceux de la Ligue de l'Enseignement, avec cependant des méthodes différentes pour la défense et le développement de l'École laïque qui continue d'être le plus solide rempart de la démocratie de la Société et de la liberté, il espère qu'un programme post-scolaire complet sortira de ce congrès et sera appliquée sous peu. Enfin, il espère qu'on organisera définitivement l'instruction sur les bases populaires de l'école unique. Il termina en disant qu'en défendant l'école laïque, on défend l'idéal d'humanité.

M. Brun, instituteur honoraire, rendit hommage à M. Gilbert Turrel, botaniste et instituteur. Il retraça la vie toute de labeur et d'énergie soutenue de cet homme qui s'imposa à tous.

M. Smelten vint apporter le salut fraternel de la Ligue belge et remercia des souhaits de bienvenue qui lui furent adressés.

M. Albert Bayet vint rendre un hommage à la mémoire de M. François Albert. Il termina par un exposé de la vie politique et ministérielle de M. François-Albert.

M. Boussagol termina en souhaitant une cordiale bienvenue aux congressistes dans ce beau pays du Centre et de l'Auvergne, puis il traça à grands traits le tableau de travail des congressistes, espérant que de ces assises il sortirait quelque chose de fécond pour le plus grand bien de la nation et de l'humanité.

Une réception eut lieu ensuite à l'Hôtel de Ville où le maire et son conseil tenaient à faire les honneurs de la cité.

Des discours furent prononcés par M. Léger et M. Brenier.

Un apéritif d'honneur servi dans le salon d'honneur clôtura les travaux de cette matinée.

L'intérêt porté à cette question, d'actualité immédiate, est attesté dès l'ouverture des travaux de la 3^e Commission par l'affluence des délégués et congressistes à la salle des séances. L'attention qui sera accordée aux rapporteurs : M. Barrier, directeur adjoint de l'Enseignement primaire au Ministère de l'Éducation nationale, et M. Roussillat, professeur à l'École Normale d'Instituteurs de la Creuse, l'ampleur et la profondeur de la discussion qui suivra leurs exposés, la chaleur avec laquelle se fera l'unanimité de conclusion des débats, témoignent de l'ardeur de cet intérêt.

M. Barrier soutient le point de vue ministériel.

Après avoir donné l'assurance que le projet de réforme ne sera pas soumis prochainement au Conseil supérieur, ce qui permet de l'examiner en toute objectivité, il réfute l'opinion selon laquelle des considérations politiques auraient présidé à son élaboration.

1^o La réforme a été préparée et arrêtée avant le travail de la Commission des économies : les dates des 15 mai 1935 et 15 août (?) 1935 auxquelles MM. Rosset et Barrier ont échangé leurs idées, puis exposé les grandes lignes du projet, en font foi.

2^o Elle n'a pas été brusquée. Le Ministre avait le droit d'y procéder sur simple avis du Conseil supérieur ; or, il a mis un délai d'un an pendant lequel la Direction de l'Enseignement primaire a consulté les usagers, sollicité des suggestions ; d'ailleurs, rien n'est encore arrêté.

3^o S'il est exact que la Commission des économies a exigé le dépôt du projet, ce n'est pas en vue d'économies que le projet a été déposé. La décision prise par la Commission a eu pour origine un désir de meilleur aménagement des crédits suggéré par le fait que le brevet supérieur est préparé à la fois par les EPS. et par les EN. M. Barrier indiquera plus tard que la Commission s'est autorisée d'ailleurs d'une situation de fait : le grand nombre d'intérimaires employés pendant la guerre, les lois de 1923 à 1932 ont fait entrer dans les cadres de l'enseignement primaire des instituteurs pourvus du brevet supérieur et même du brevet élémentaire, l'accès au diplôme d'enseignement secondaire. Dans ses vues sur le brevet supérieur la Commission des économies ignorait évidemment la différence de préparation que constitue dans les EN. la formation professionnelle. Le projet ministériel, qui fait ressortir la valeur de cette formation, a été ainsi le seul moyen de sauver les EN.

M. Barrier expose ensuite les raisons pour lesquelles la Direction de l'Enseignement primaire se préoccupait depuis plusieurs années de la réforme des EN.

1^o — La dissociation du brevet élémentaire et du Concours d'entrée à l'EN. apparaît souhaitable.

Le brevet élémentaire doit sanctionner des connaissances, tandis que le Concours doit révéler les aptitudes à l'enseignement des candidats. Or, l'assimilation des deux examens a élevé le niveau du brevet élémentaire, ainsi que le prouve la faible proportion des succès, inférieure pour l'ensemble des deux sessions, à 50 %, moyenne qui serait désirable ; elle ne permet pas d'autre part une sélection heureuse des aspirants à l'EN. : les candidats qui, par suite d'échecs successifs ont étudié pendant plusieurs années le même programme, sont favorisés par les épreuves actuelles qui contrôlent des connaissances plus qu'elles ne décèlent des aptitudes, cela au détriment d'élèves souvent mieux doués, mais plus jeunes.

2^o Le brevet supérieur demande également à être réformé.

a) On conçoit mal qu'il soit un diplôme commun aux EPS, établissements de culture générale, et aux EN, établissements professionnels.

Pour vous même ou pour vos œuvres scolaires et post-scolaires abonnez-vous à la Revue :

Prix de l'abonnement annuel : 5 francs.

Et surtout n'oubliez pas de communiquer cette Revue à vos collègues.

Lisez et faites lire

b) La suppression de l'option à l'épreuve écrite de sciences est désirable. L'expérience a montré qu'elle favorise généralement les élèves médiocres dont le choix va aux sujets d'agriculture, d'enseignement nautique, de pédagogie maternelle, parce que ceux-ci comportent d'une part un programme d'études restreint, qu'ils bénéficient d'autre part à la correction — pour l'enseignement agricole tout au moins — de notes larges dues à l'emploi habituel par les professeurs d'agriculture d'une échelle de cotes plus élevée que celle dont usent les professeurs de sciences.

3° La prolongation de la scolarité jusqu'à 14 ou 15 ans nécessite une adaptation de la formation des instituteurs à leur rôle futur : donner aux enfants l'instruction générale, les préparer à la vie par les enseignements ménager, agricole, post-scolaire, etc...

M. Barrier indique enfin les grandes lignes du projet de réforme :

1° Séparation de la préparation du brevet supérieur et de la formation pédagogique.

Dans le régime actuel, l'élève-maître a le souci de l'examen et néglige nécessairement sa préparation professionnelle. Or, d'une part, les EPS., dispensent la culture générale ; d'autre part, les effectifs des EN sont considérablement réduits et resteront faibles pendant plusieurs années, faute d'admissions à la retraite (conséquence du décret de 1934). Ne serait-il donc pas possible de préparer en même temps au brevet supérieur, dans les EPS. les futurs instituteurs et d'autres candidats ?

2° Elargissement du recrutement au baccalauréat et au diplôme d'études secondaires, inspiré par les considérations suivantes :

a) La loi d'août 1926 autorise à enseigner bacheliers et diplômés ; or, les instituteurs entrés jusqu'ici dans les cadres par cette voie n'ont pas reçu de formation professionnelle ; le projet ministériel en donnerait une à l'avenir.

b) En outre, ce projet met le brevet supérieur au niveau du baccalauréat, et répond ainsi au désir d'équivalence, que la Direction de l'Enseignement primaire demande complète.

REMARQUE : La question de l'entrée dans les cadres, grâce à des examens spéciaux, (baccalauréat, adapté à leur formation) de jeunes gens venus des enseignements technique et agricole, ne se pose plus. Tous les candidats à l'EN devront être pourvus des mêmes diplômes. M. Barrier reconnaît qu'une erreur avait été commise à ce sujet par le Ministère.

M. Roussillat, parlant au nom des Fédérations départementales, rend d'abord hommage à M. Rosset et à M. Barrier qui ont voulu « sauver » les EN pour l'amour et la ténacité avec lesquels ils ont travaillé à la réforme.

Il critique ensuite le projet ministériel et présente le contre-projet élaboré par la Fédération ardennaise.

Les circonstances dans lesquelles la réforme a été décidée, les considérations qui l'ont inspirée, n'ont pas été pour rassurer les usagers et les amis de l'Ecole : économies possibles, oppositions dans la formation des instituteurs entre la culture générale et l'éducation professionnelle, modifications des conditions d'entrée à l'EN, nécessité d'un élargissement du recrutement, joie non dissimulée des adversaires, etc...

L'argument « économies » est écarté d'abord. En 1880, Paul Bert disait en parlant de l'instruction du peuple : « Reste l'argent. Est-ce là un obstacle insurmontable ?... Les questions d'argent ne nous arrêteront pas ». Devant une telle question, la Ligue, aujourd'hui, refuse de s'incliner.

Le projet ministériel a fait naître de sérieuses inquiétudes :

1° Quant à la laïcité de l'Ecole. La réduction d'un an de la scolarité des élèves-maîtres nuira à leur formation laïque. Il n'est pas exact, en effet, qu'on puisse, à cet égard, accorder la même confiance aux professeurs d'EPS et aux professeurs d'EN à cause du grand nombre de licenciés en fonction dans les EPS.

D'ailleurs, qui mettra-t-on à la tête des nouvelles Ecoles Normales ?

2° Quant au recrutement démocratique des instituteurs. La régression serait énorme si les maîtres de demain n'étaient

pas en contact avec les classes laborieuses. Le système de bourses prévu est un palliatif qui n'accorde pas satisfaction.

L'argument : désir de séparer la culture de l'éducation professionnelle, n'est pas recevable. La Ligue pense que les deux formations ne doivent pas être disjointes. Il est avéré d'ailleurs que les torts réciproques qu'elles se causent ne viennent pas de leur simultanéité, mais de la charge des programmes.

Le projet de réforme donne lieu à d'autres observations :

1° Le recrutement prévu pour les EN témoigne du souci d'accorder les enseignements du second degré. Or, l'impossibilité de cet accord est patent ; elle tient, entre autres choses, à l'ancienneté de la séparation des divers ordres d'enseignement, à la distinction des Directions au Ministère, etc...

D'ailleurs, l'enseignement actuel du second degré, dans son ensemble, n'apporte aucune satisfaction.

2° Le critérium de sélection des instituteurs ne doit pas être le besoin de gagner sa vie, mais les aptitudes des candidats, critérium adopté par l'Ecole unique. Il doit s'y adjoindre une autre préoccupation : celle de régler le recrutement sur les besoins sociaux.

Les Ecoles Normales seront des établissements professionnels, oui ; mais elles ne doivent pas davantage être rivées au souci de la profession ; il importe qu'elles forment des hommes.

Telles sont les principales objections et remarques suggérées par le projet officiel de réforme. M. Barrier y répond en précisant certains points.

Le contre-projet de la Fédération des Ardennes, exposé préalablement au Congrès de Vichy dans « L'action laïque ardennaise », est rappelé dans ses grandes lignes. Il retient ce qu'il y a de bon dans le régime actuel des EN, apporte les modifications désirées par tous : dissociation du BE et du Concours d'entrée, dissociation du BS devenu diplôme de culture générale propre aux EPS et d'un examen culturel et professionnel réservé aux EN. Il écarte les critiques adressées au projet ministériel en portant à 4 ans — de 15 à 19 ans — la durée des études : deux ans de culture générale orientée vers la profession et deux ans de préparation professionnelle, la 3^e année pouvant peut-être être (addition au contre-projet) une année de stage dans les écoles du département, tandis que la 4^e année permettrait à l'élève-maître de revenir à l'Ecole Normale asseoir sur des bases rationnelles cette première formation pédagogique.

Son exposé achevé, M. Roussillat souligne qu'un cas de conscience se pose pour la Ligue. Ou elle doit — restant fidèle aux résolutions du Congrès de Reims — rejeter purement et simplement le projet de réforme envisagé et retourner au plan d'Ecole unique ; ou adopter le principe d'une réforme partielle, et choisir alors entre la formule ministérielle et le projet ardennais.

La discussion qui suit est animée, d'une richesse un peu confuse : tour à tour sont envisagés, et souvent par des vues de détail, les divers aspects : social, pédagogique, administratif... du problème.

Vient alors une vigoureuse et remarquable intervention de M. Delmas, secrétaire général du Syndicat des instituteurs.

1° La réforme est connue par le décret-loi, mais aucun texte n'a été présenté par la Direction de l'Enseignement primaire. Comme il est impossible d'apprécier un projet inconnu, le Congrès doit se contenter de juger le décret.

2° Le projet de réforme se justifie-t-il par une insuffisance de qualité des maîtres actuels ? Pour l'ensemble, non. Si toutefois quelques départements font exception, la faute incombe à l'Administration qui n'a pas su prévoir. De cette imprévoyance vient aussi le « boulet » des suppléants qui, faute de formation pédagogique, désorganisent les classes.

Un cadre de suppléants, recevant un traitement fixe augmenté d'indemnités de déplacement, formé d'excellents instituteurs, vu les difficultés de la tâche exigée, est désirable.

3° Il ne peut être question de séparer culture générale et préparation professionnelle. Cette séparation aurait, entre autres conséquences, les graves inconvénients suivants :

a) Recrutement des instituteurs — en dehors de la période

de crise économique — parmi les plus médiocres élèves de l'enseignement secondaire et de l'enseignement primaire.

b) Semi-emboargeoisement des cadres dû à ce que les enfants de familles pauvres ne pourraient pousser leur préparation jusqu'à l'entrée à l'École Normale.

Or, l'éducation du peuple doit être confiée à une élite, et à une élite sortie du peuple.

4° Les instituteurs ont « encadré » la masse : c'est une des causes de la victoire électorale ; ils l'ont « encadrée » parce qu'ils en sont sortis.

L'ancien mode de recrutement a donc permis à l'École d'assurer son auto-défense et de participer à la lutte antifasciste.

5° Nous sommes en présence d'une situation nouvelle qui n'exige plus, n'autorise même pas le « replâtrage » préparé par M. le Directeur de l'Enseignement primaire dans l'intention de « sauver » les EN. Plus de réformes partielles, ridicules par leur insuffisance, toujours dépassées par les événements.

Des espoirs sont promis par le vote prochain de la prolongation de la scolarité.

La réforme des EN n'est pas urgente. Une seule résolution est à prendre :

a) Abrogation immédiate du décret-loi.

b) Intégration de cette réforme dans une réforme générale de l'enseignement.

* *

Après l'intervention de M. Delmas, la clôture des travaux est prononcée.

1° Une motion de la Fédération de la Dordogne, tendant à demander le rejet immédiat du décret-loi, est votée à l'unanimité moins une abstention.

2° La Commission repousse tout projet qui ne serait pas compris dans une réforme générale de l'Enseignement.

3° La Commission émet le vœu que soit augmenté le nombre des normaliens.

* *

La séance plénière a lieu sous la présidence de M. Brenier, Président de la Ligue.

M. Roussillat, rapporteur, rend hommage à la ténacité avec laquelle M. Barrier a défendu le projet ministériel. Puis il résume les conclusions auxquelles ont abouti les travaux de la Commission. Il soumet alors au Congrès deux textes qui doivent servir de conclusion aux débats.

Le premier est ainsi conçu :

« La Ligue de l'Enseignement, après avoir mis à l'étude dans ses Fédérations le projet de réforme des EN issu du décret-loi du 30 octobre 1935, après en avoir délibéré en son Congrès de Vichy, rappelle les décisions de son Congrès de Reims, où elle demandait en particulier que les Écoles Normales soient maintenues dans le cadre départemental ou dans un cadre régional réduit, que leur recrutement se fasse par concours entre les jeunes gens qui auront accompli l'un des cycles complets du second degré, ceci, comme il était dit expressément, dans le cadre de l'École unique, considère, — pour des raisons de défense laïque, pour des considérations philosophiques et pédagogiques, pour d'impérieuses raisons d'ordre social — cette réforme comme inopportune, et demande l'abrogation immédiate du décret-loi du 30 octobre 1935, rend hommage aux efforts accomplis par la Direction de l'Enseignement primaire pour poser et résoudre le délicat problème de la formation des instituteurs ; se déclare plus que jamais convaincue que la solution cherchée ne peut se trouver que dans une refonte totale de notre système d'enseignement, et demande en conséquence qu'il ne soit procédé à aucune réforme des EN tant que ce travail n'aura pas été décidé par le Parlement ; renouvelle son adhésion aux principes exprimés en 1924 dans les Conclusions du « Comité pour l'École unique » et se déclare prêt à collaborer à leur mise au point ; proclame sa confiance dans la nouvelle Chambre issue d'un magnifique élan populaire pour réaliser ses espérances dans le domaine de l'éducation nationale et de l'action laïque ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

M. Roussillat présente alors le vœu suivant :

« La Ligue de l'Enseignement considérant l'imminence de réformes scolaires qui accroîtront les besoins en personnel, insiste vivement auprès du gouvernement de demain pour que, dès la rentrée prochaine, les effectifs des EN soient augmentés de façon à éviter les improvisations qui ne pourraient être faites qu'au détriment des élèves de nos écoles ».

M. Barrier désire que soit intercalé dans le texte de ce vœu, après la proposition « pour que, dès la rentrée prochaine, les effectifs des EN soient augmentés » les mots : « dans la mesure du possible ».

Cette addition est rejetée, et le vœu de M. Roussillat est, après une intervention de M. Delmas contre la proposition de M. Barrier, adopté à l'unanimité ».

(A suivre.)

Pianos neufs & d'occasion Erard, Gaveau & toutes marques Lutherie, Phonos & Disques

Réparations

Voix de son Maître, Colombia, Odéon, Pathé

Accords

Les postes de T.S.F. les plus complets

Garantie absolue

Dépannages assurés

CARRIÈRE-PAOLI

Nîmes - 13, Grand'Rue, 13 - Nîmes

Distributeur officiel pour le Gard des postes " Marconi "

NOS INFORMATIONS

NIMES

Patronage Laïque de Garçons

Excursion de 1936 au Mas de Sénébier

C'est jeudi. Le temps est superbe ce matin. Quelques nuages blancs trouent çà et là l'azur ; le soleil déjà chaud monte rapidement à l'horizon...

Une vive animation règne sur la place des Carmes, toute baignée de lumière. L'excursion organisée par le Cercle Nimois de la Ligue de l'Enseignement recueille un franc succès. Tout un petit monde parmi lequel circulent les organisateurs de cette fête, s'affaire autour des cars réquisitionnés pour la circonstance.

Après avoir été photographiés, nous quittons la ville, dans l'allégresse et la joie. Sur la route de St-Gilles au son des chansons nouvelles, les trois cars poursuivent activement leur marche parmi les champs de vigne et les pins. De loin en loin, quelque mas aux murailles lézardées, au toit rouge, apparaît ; parfois, un troupeau de moutons, conduit par un vieux berger à la mine austère trouble la monotonie du paysage.

Voici Caissargues, salué par des cris de joie... Voici Saint-Gilles, première étape de notre voyage. Nous descendons sous l'œil curieux des habitants et nous nous dirigeons, par des rues tortueuses, vers l'Eglise dont s'enorgueillit la petite ville.

De pur style roman, ce monument dont la construction dura plus de cent ans est vraiment très beau. La façade sculptée représente diverses scènes de l'Histoire Sainte. Sous cette église en est construite une autre, souterraine celle-ci. Dans cette crypte froide, nous apercevons les murs en arc-boutants, les piliers merveilleusement sculptés et qui, s'ils pouvaient parler, nous raconteraient des histoires extraordinaires... Là se trouve le tombeau de St-Gilles, patron de la ville sainte.

En sortant, nous nous dirigeons vers la « maison romane » où naquit, paraît-il, le pape Clément IV. Puis nous passons devant l'école et la mairie situées sur une éminence d'où le regard s'étend sur toute la plaine environnante.

Les moteurs ronflent. En route vers la Camargue, le pays du soleil, de Daudet et des taureaux. Après avoir franchi le petite Rhône sur un pont suspendu, nous quittons la route nationale et nous roulons sur une petite route blanche qui semble un ruban interminable. Le paysage a complètement changé. Les terres cultivées ont depuis longtemps disparu. Partout, des marais, des roubines d'eau saumâtre crouissent sous le soleil ardent ; à peine émergent quelques bouquets de tamaris et de roseaux. Des troupeaux dispersés ou se pressant contre le berger jettent une note pittoresque parmi cette angoissante solitude. Et le vers de Lecomte de Lisle :

« *Tel l'espace enflammé brûle sous les cieux clairs...* »
me paraît très bien s'appliquer à cette Camargue pour la dépeindre.

Cependant les cars continuent leur marche, mais les moteurs semblent, eux aussi, souffrir de la chaleur. Enfin, sur le bord de la route, un gardian à cheval nous salue de son large chapeau et nous indique le chemin. Nos jambes et nos pieds vont se dégoûter. Il fait tellement chaud que nous nous mettons à l'aise. Les rangs sont rompus. Chacun marche comme il veut. Le silence de cette vaste plaine desséchée par le mistral et le soleil, est troublée par le bruit que font les hérons en fuyant. Par endroits, le sol est recouvert de sel.

M. Trouchaud, vêtu d'une chemise à carreaux, d'un pantalon gris rayé de noir et un grand chapeau de feutre à la main, va nous faire les honneurs de sa manade. Il ressemble à un « gaucho » sur son petit et nerveux camargue. Il nous conduit jusqu'à un bouquet d'arbres et nous prie d'attendre. A l'horizon, nous voyons paraître des points blancs et noirs. Chacun retient son souffle. Les petits disparaissent derrière leurs aînés. Là-bas, au loin, en avant-garde, salués par les

cris des hérons, des flamands au ventre blanc, aux ailes roses, accourent dix chevaux sauvages. Les jambes fines, la crinière flottant au vent, ils bondissent, en soulevant sous leurs fiers sabots, des flots d'écume. Derrière eux, la troupe des taureaux camarguais s'avance, talonnée par les gardians, moins fière, mais plus imposante. Les voici tout près de nous. Les splendides taureaux ne daignent pas nous jeter un regard..., moins farouches les petits bouvillons jettent vers nous des regards effrayés, s'arrêtent pour brouter un brin d'herbe, puis regagnent vite le voisinage de leurs mères... Le troupeau est réuni devant nous. Un gardian, sur son petit camargue, le trident sur l'épaule, vient nous annoncer qu'il va, avec l'aide de ses camarades, « trier » trois ou quatre taureaux, comme pour une course. Il part au galop, le trident en mains, prêt à piquer, disperse un des taureaux, criant pour effrayer la bête qui s'enfuit vers le champ voisin. Successivement trois autres superbes taureaux subissent le même sort. Deux de ces taureaux, nous dit le gardian, en montrant deux magnifiques bêtes noires, le « Boa » et le « Sénébier » sont les rois de la Manade et vont défendre bravement leurs cocardes dans les cirques de Provence et du Languedoc.

Ensuite nous nous rendons dans l'arène où va avoir lieu la capture des chevaux au lasso. Le troupeau de chevaux y entre au galop, en se bousculant. Les gardians arrivent. Lancé par une main adroite, le lasso siffle et s'enroule au cou du cheval qui se cabre, saute et entrainerait son vainqueur si d'autres gardians ne lui prétaient main-forte.

Ensuite, au Mas, M. Trouchaud nous fait voir une chambre bre de gardian, au toit de chaume, où est rassemblé tout ce qui est nécessaire à l'élevage des chevaux et des taureaux, dont il veut conserver la race. Les yeux pleins de visions, taureaux, chevaux, marais, ciel bleu, nous roulons vers la mer. Dans la grande salle de la Restauration, sous la caresse de la brise marine, un personnel dévoué nous sert un succulent déjeuner dont je garderai longtemps le souvenir.

Après les chants, M. le Directeur de l'E. N. remercie successivement M. Trouchaud, pour son aimable accueil, Mme et M. Deleuze, directeurs d'école au Grau-du-Roi qui ont contribué à la confection de l'excellent menu ; enfin il termine en nous remerciant pour notre bonne conduite et notre obéissance.

M. Trouchaud prend lui aussi la parole pour nous dire qu'au temps où il était écolier, il aurait voulu être récompensé comme nous l'avons été... Et si cette excursion nous a rendu joyeux, il gardera lui aussi le meilleur souvenir de cette visite.

Après une promenade au bord de la mer nous recevons à la colonie de vacances, l'accueil le plus chaleureux. Un copieux goûter nous est ensuite servi.

Le retour se termina triomphal... Ce fut une joie pour moi de raconter le soir, à la table familiale, cette journée si bien remplie ; et la nuit, je rêvai de Camargue : monté en croupe sur un cheval bondissant je poursuivis toute la nuit un taureau insaisissable.

Georges RIBIERE, 13 ans 1/2, école de la Grand'Rue,
Max RIBOT, 12 ans, Ecole du Mont Duplan.
Roger VERNHET, 13 ans, Ecole du Mont Duplan.

La plus importante spécialité pour :

SOMMIS

68, Rue Réaumur - PARIS (3^e)

Fabricant d'Articles & Vêtements pour tous SPORTS.

Escompte 20 % aux Sociétés de la Fédération.

Catalogues ÉTÉ et HIVER sur demande.

ATHLÉTISME
BOXE
GYMNASTIQUE
BASKET
FOOTBALL
RUGBY
CYCLISME
TENNIS
NATATION

Ligue Française de l'Enseignement. — Confédération Générale des Œuvres Laïques. — 3, rue Récamier, Paris (7^e).

CIRCULAIRE N° 127

Paris, le 22 Juin 1936.

RADIO-LIBERTE

Nous informons les Fédérations qu'un accord complet est intervenu entre le **FRONT LAIQUE** et **RADIO-LIBERTE**. **RADIO-LIBERTE** nous a donné, en effet, toutes garanties d'action républicaine laïque.

Nous engageons par conséquent nos adhérents et nos amis à rejoindre **RADIO-LIBERTE**, 5, Avenue de la République, Paris (11^e), de façon à ce que des effectifs plus nombreux encore assurent à ce jeune groupement une influence prépondérante.

La cotisation annuelle est de 5 francs, plus 3 francs pour l'Association Générale des Auditeurs de T. S. F. ; soit 8 francs. Des sections locales et départementales sont constituées en province.

Le Secrétaire Général Administratif :
J. DYARD.

Radio-Club Post-Scolaire et Radio-Liberté

Pour éviter toute confusion possible nous croyons nécessaire de donner à nos collègues, membres de l'Enseignement, quelques renseignements complémentaires sur l'origine et les buts de ces deux groupements qui, dans notre Région et plus particulièrement dans le Gard, paraissent devoir revêtir quelque importance. Loin de se concurrencer, le Radio-Club post-scolaire du Gard, créé sur l'initiative de la Fédération des Œuvres laïques, et la Section de « Radio-Liberté », fondée récemment par le Syndicat des Cheminots de Nîmes ne font que se compléter. Radio-Liberté qui groupe et doit grouper tous les sans-filistes républicains a un programme très vaste qui se

rapporte aux nombreux problèmes posés par la Radio d'Etat.

Le Radio-Club post-scolaire du Gard, plus modeste et d'une influence bien moindre s'est assigné pour tâche principale : l'étude des questions relatives à l'application de la T. S. F. à l'école et dans la post-école.

Il est, en quelque sorte, une œuvre complémentaire de l'École et à ce titre, la Fédération des œuvres laïques du Gard, se doit de favoriser son développement.

Certes, durant l'année scolaire, le Radio-Club post-scolaire du Gard, n'a pas fait preuve de toute l'activité désirable. Il eut pu, évidemment, intensifier sa propagande, provoquer des réunions d'information, se préoccuper de l'étude de projets à soumettre au Conseil de Gérance du poste Régional, en vue de l'organisation d'émissions post-scolaires.

Il n'a pu le faire malgré toute la bonne volonté des membres de son Conseil d'administration, car le recrutement des adhérents a été très lent. Malgré plusieurs appels publiés par « Les Documents Scolaires et post-scolaires » le Trésorier notre camarade Agussol, instituteur à Caveirac, n'a pas recueilli les nombreuses adhésions qu'il pouvait espérer. La négligence ou le désintéressement ont régné en maîtres et disons, que c'est tout simplement regrettable.

Fort heureusement, le rassemblement à Nîmes, du 22 juin, à l'occasion de la semaine pédagogique, de plus d'un millier d'instituteurs ou d'institutrices, a permis, au Radio-Club scolaire, sinon de recruter de nombreux adhérents, mais de rappeler son existence à ceux qui n'avaient fait que parcourir les circulaires ou les appels lancés à profusion lors de sa création au début de l'année scolaire.

Un mouvement favorable est né d'autant plus que notre ami Daire, l'un des animateurs de Radio-Liberté, adressa à nos collègues rassemblés un double appel montrant ainsi la possibilité de la co-existence des deux groupements gardois.

Comme nous publions d'autre part, une circulaire en faveur de Radio-Liberté nous nous permettons d'insister encore auprès des Membres de l'Enseignement pour qu'ils adhèrent et fassent adhérer au Radio-Club

post-scolaire du Gard. Pour cela ils n'ont qu'à faire parvenir la somme de cinq francs (3 fr. de droit d'adhésion + 2 fr. de cotisation annuelle) à M. Agussol, instituteur à Clarensac (Gard), C/c postal 19, Montpellier.

A l'avance nous les en remercions vivement.

A. GAUTIER.

Centre Laïque International des Auberges de la Jeunesse

Auberge de Jeunesse de La Bécedelle

Commune de Saumane (Gard)

Sur la route nationale n° 107 de Nîmes à Florac, à 2 km. de l'Estréchure, 1 km. de Saumane.

Dortoir avec paille. 3 chambres avec lit (apporter draps). Facilité pour préparer aliments. Sur place : lait, beurre, œufs, légumes.

Prix de l'hébergement : 2 fr. L'auberge est ouverte.

Père aubergiste : Chabrol, chez M. Forlet, La Bécedelle, commune de Saumane (Gard).

Moyens d'accès : A) 2 services d'Autobus par jour. Départs de St-Jean du Gard à 8 h. et à 19 h. 50 ; arrivées à 8 h. 30 et 20 h. 30.

B) de Nîmes : car Fort (départ Hôtel du Commerce 6 h.)

Auberge du Velay

à Taulhac près Le Puy Haute-Loire

Sur la route nationale n° 88 de Lyon à Toulouse, à 1200 mètres de la Gare du Puy, à

L'École laïque, en France, n'est pas une citadelle dominant un pays conquis, une sorte de camp retranché où campent les vainqueurs. C'est la maison du peuple librement ouverte à tous les enfants de France. Elle n'appartient à aucun parti ; mais au pays. Et c'est parce qu'elle est vraiment laïque c'est-à-dire exempte de tout fanatisme, également loin de l'esprit de la tyrannie et de l'esprit de servitude, douce, confiante et sereine.

500 mètres du Bureau P.T.T. de Taulhac.

Dortoir de 18 lits pour Jeunes Gens, deux chambres de chacune 3 lits pour Jeunes Filles.

Facilité pour préparer aliments apportés.

Repas végétariens à Sur place : lait, beurre, œufs, 3 fr. Sur demande repas avec viande.

Prix de l'hébergement : 3 fr. Avec location de sacs de couchage : 4 fr.

Ouverture le 12 Juillet 1936. Adresser lettres et télégrammes : Auberge de la Jeunesse, à Taulhac près Le Puy (Haute-Loire).

Elle est ouverte depuis le 10 juillet et reçoit jeunes gens et jeunes filles.

Auberge de Jeunesse « Louis Dolly »

à Chamalières, banlieue de Clermont-Ferrand et à proximité de Royat

Elle permettra à tout usager muni de la carte du C. L. A. J. de séjourner pour moins de 100 francs (pension complète, 12 francs par jour, couchage compris) pendant huit jours entiers au centre d'une des régions les plus riches de France en curiosités géologiques, géographiques et historiques.

Ecrire, pour tous renseignements, au Secrétaire du Comité local de l'Auberge de Jeunesse « Louis Dolly », 44, avenue de Royat, à Chamalières (Puy-de-Dôme).

Pour vous même ou pour vos œuvres scolaires et post-scolaires abonnez-vous à la Revue :

Prix de l'abonnement annuel : **5 francs.**

C'est parce qu'elle est faite pour apprendre à s'entraimer par-dessus toutes les divergences politiques et religieuses, c'est enfin parce qu'elle commence à réaliser le rêve de Michelet et d'Edgard Quinet en réalisant sous les yeux de tous suivant le mot de Ferry « une fraternité supérieure à tous les dogmes » que l'École laïque est la plus inébranlable institution de la République.

Ferdinand BUISSON.

ÉDITIONS FILMOSTAT - GUIDE CHANT DUXOR

Conditions spéciales aux Membres de l'Enseignement - Voir notre annonce en dernière page

8, Avenue Marceau - NOISY-le-SEC (Seine)

DOCUMENTS TECHNIQUES

Une intéressante publication

Nous avons eu le très grand plaisir de lire le premier numéro de « Film », revue d'Enseignement et de vulgarisation par l'image et par le son, que viennent de publier MM. J. B. Baillièrre et fils. Disons tout de suite que l'élégance de sa présentation, la qualité de ses collaborateurs et la richesse des textes ou des illustrations permettent de classer « Film » en tête de toutes les publications traitant du cinéma d'enseignement et du cinéma éducatif. A la simple lecture des diverses questions exposées dans le premier numéro, les membres de l'Enseignement et tous ceux qui s'intéressent à l'utilisation du cinéma à l'école et dans la post-école, se rendront aisément compte que « Film » leur apportera désormais une vaste documentation. Ils ne manqueront pas de s'abonner et de faire, auprès de leurs collègues et amis toute la propagande désirable.

En ce qui nous concerne, nous ne pouvons que féliciter chaleureusement le Comité de direction et l'éditeur pour la louable initiative qu'ils viennent de prendre.

Nous souhaitons à « Film » tout le succès qu'il mérite.

A. G.

Chronique de l'Opérateur de Cinéma

Conseils de fin d'année

Au moment où l'année scolaire s'achève, il n'est pas inutile de recommander à tous les détenteurs d'appareils cinématographiques, de vouloir bien profiter de la période des

vacances pour faire procéder à une vérification minutieuse de leurs projecteurs. Un appareil, même de bonne fabrication, finit toujours par se dérégler à l'usage. Si l'on néglige d'en examiner les différents organes mécaniques, de corriger les jeux anormaux ou de remplacer tel ou tel ressort au compresseur, détremés ou trop mous, on court le risque de pannes sérieuses dès la reprise des séances cinématographiques.

Une révision par le constructeur est toujours moins onéreuse qu'une réparation. Elle est une sage précaution.

Indépendamment de cet examen mécanique, il y a lieu de procéder également à la toilette du projecteur : nettoyage à l'essence, graissage sérieux et y compris toutes les parties susceptibles d'être atteintes par la rouille. On aura soin de recouvrir l'appareil pour l'isoler de la poussière.

Ainsi soigné, votre cinéma sera prêt à fonctionner sans la moindre défaillance dès la rentrée d'octobre.

L'Opérateur de Service.

FILM

Enseignement et Vulgarisation par l'image et par le son

Revue paraissant tous les deux mois pendant la période scolaire

Comité de Direction :

M. H. Luc, Directeur Général de l'Enseignement technique ;

M. A. Chatelet, Recteur de l'Académie de Lille ;

M. Bloch, Ingénieur Chef à la Cie du P.O.-Midi.

M. A. Cholley, Professeur à la Sorbonne, Maître de Conférences à l'Ecole Normale Supérieure de Sèvres.

M. Henri Focillon, Professeur à la Sorbonne, membre du Conseil d'Administration de l'Institut International du Cinéma Educatif.

M. R. Gadave, Directeur-Adjoint des Beaux Arts.

M. M. C. Lebrun, Directeur du Centre National de Documentation Pédagogique.

SOMMAIRE

(Juin-Juillet 1936)

Notre programme, M. C. Lebrun.

GENERALITES

A propos du film technique d'Enseignement par Marc Cantagrel ;

Le film scolaire élémentaire et les prises de vues, par J. Brérault.

6.000 images par seconde par l'Ultracinéma.

Le Cinéma et la protection morale de l'Enfance par H. Bizet.

Le film, levain de l'Education populaire par le Dr R. Sand.

Le cinématographe au service de la lutte contre la Tuberculose par L. Viborel.

Le cinématographe agricole par C. Ayrel.

L'auteur de film par J. Benoit-Lévy.

APPLICATIONS

Enseignement Primaire.

A l'Ecole maternelle ; Sons, par Mile J. Geraud.

Le Cinéma scolaire et l'Observation par A. Leand.

Le rôle du Cinéma dans l'Education par M. Prudhommeau.

Enseignement Technique.

Le film ; moniteur d'orientation professionnelle.

Enseignement technique et film par J. Fontegne.

Enseignement Secondaire.

Le Cinéma et l'Enseignement des sciences naturelles par E. Brucker.

Le disque et l'enseignement des langues vivantes par L. A. Fouret.

La T. S. F. et l'enseignement des langues vivantes par G. Roger.

Le cinéma et l'enseignement de la littérature par G. Thévenot.

Film et géographie par Geneviève Vergez-Tricom.

Enseignement Supérieur.

Le cinématographe en médecine par le Dr V. Aubertot.

Un perfectionnement de la radioscopie cinématographique.

Enseignement Artistique.

Apprenons à connaître le moulin à images par Ad. Bruneau.

Education artistique par Maurice Chevais.

Le phonographe et l'enseignement de la musique par Fr. Hepp.

Le cinématographe à l'Ecole du Louvre par H. Vines.

DOCUMENTATION

L'organisation en France, à l'étranger, internationale.

Le centre international de télévision.

Les Congrès.

Livres et Revues par Germaine Roy.

Comptes rendus de films.

Notes brèves par J. Desmolières.

Télévision et radiophonie pratiques.

Prix de l'abonnement, 25 fr. J. B. Baillièrre, édit., 19, rue

Hautefeuille, Paris (C. C. Postal : Paris 202.)

Avis important

Nous informons notre fidèle clientèle que la C. R. E. P. sera fermée tout le mois d'Août.

En conséquence, et pour éviter tout retard dans la livraison, les commandes en vue de la rentrée d'Octobre devront nous parvenir avant le 25 Juillet 1936.

Un Administrateur Délégué, NICOULEAU.

HENRI PERIER

Diplômé École Nationale Cluses

Médailles d'Or

Spécialité : Transformations Bijoux

Croquis sur demande

Maison d'Achats, 8 Rue Charlot Paris

NIMES - 2, Place Belle-Croix Téléphone : 35-71

BIJOUTERIE
JOAILLERIE
ORFÈVRE
HORLOGERIE

La Coopération au Service de l'École

Une Importante décision

Paris, le 9 Juillet 1936.

Le Ministre de l'Éducation Nationale,
à Monsieur le Préfet.

J'ai l'honneur de vous communiquer, ci-joint, une liste des appareils cinématographiques passant des films muets et des films sonores (formats 35 et 16 m/m) agréés par la Commission du Cinématographe d'Enseignement.

Les listes précédentes en ce qui concerne le format Standard (35 m/m muet) sont annulées. Par suite, seuls les appareils qui figurent sur la liste ci-jointe peuvent faire l'objet d'une allocation de subvention.

Vous recevrez ultérieurement, une liste mise à jour des appareils pour projection fixe.

Pour le Ministre et par autorisation,
Le Directeur de l'Enseignement primaire,
Th. ROSSET.

LISTE

des appareils cinématographiques
agréés par la Commission du Cinématographe d'enseignement

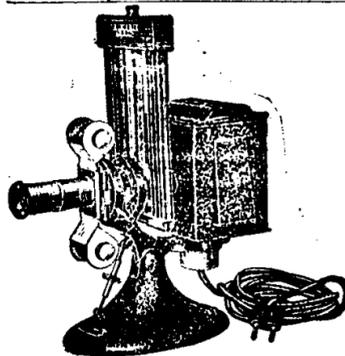
- 1°) Appareils cinématographiques pour films muets
format 35 m/m.
Ciné-cabine Jacky, 500 watts, Etablissements André Debrie, 111, rue Saints-Maur, Paris.
Poste Cinématographique Pathé enseignement et semi-professionnel type N.A.C. N° 49-750. — Matériel cinématographique Pathé, 20 bis, rue Lafayette, Paris.
Projecteur cinématographique Oemichen, type B.A.G. N° 486. Office central de la cinématographie française, 39, Avenue Victor-Hugo, Paris.
Stator C.P.F. 500 watts et 750 watts. Massiot et Cie, 37, rue de Belfort à Courbevoie, Seine.
Type B.A.G. — Office de la cinématographie française, 39, Avenue Victor-Hugo, Paris.
Type P.E. 32, 300 watts. Société Radio-Cinéma, 79, Boulevard Haussmann, Paris.
- 2°) Appareils cinématographiques pour films sonores
format 35 m/m.
Appareil portatif sonore « Simpli-Sonor », type B, N° 151. — Station Service du Cinéma parlant, 210, Faubourg Saint-Martin, Paris.
Poste sonore portatif R. Delon, type R.D. 11, N° 190. — R. Delon, 24, rue Albouy, Paris.
Jacky Stellor, 500 watts, à trois présentations : équipement simple portatif, équipement simple fixe, poste double. — Etablissements André Debrie, 111, rue St-Maur, Paris.
Perfector-Cinélux, type C.D., N° 57-61. — Société Cinélux, 5, Avenue Percier, Paris.
Poste sonore Pathé, type N.A.G.S. N° 49-750. — Matériel cinématographique Pathé, 20 bis, rue Lafayette, Paris.
Projecteur sonore Oemichen, type B.A.G. N° 473. — Office général de la cinématographie française, 39, Avenue Victor-Hugo, Paris.
Type P.E. 32 S, présenté sous 5 formes commerciales (300 watts et 900 watts) avec amplificateur petite puissance (300 watts et 900 watts) poste double avec amplificateur grande puissance. — Compagnie Radio-Cinéma, 79, Boulevard Haussmann, Paris.
- 3°) Appareils cinématographiques pour films muets et films sonores, format 35 m/m.
Type A.L.B. 500 watts. — Société de construction électromécanique de précision L.B., 14, rue du 4 Septembre à Rueil-Malmaison (Seine).
Type S.A.G. 500 watts. — Office général de la cinématographie française, 39, Avenue Victor-Hugo, Paris.
- 4°) Appareils cinématographiques pour films muets
format 16 m/m.

- Projecteur cinématographique Oemichen, type M.A.B. Hercule N° 133, bi-film 16 muet 9 m/m 5. — Office général de la cinématographie française, 39, Avenue Victor-Hugo, Paris.
Projecteur Mallux, type M.T.E. bi-film 16 m/m et 9 m/m 5, 300 watts et 750 watts. — Etablissements Fred Jeannot, 86, rue de Sèvres, Paris.
Type M.A.B. 300 watts. — Office général de la cinématographie française, 39, Avenue Victor-Hugo, Paris.
5°) Appareils cinématographiques pour films sonores, format 16 m/m.
Projecteur sonore Debrie. Série A., type E. — Etablissements Debrie, 111, rue Saint-Maur, Paris.
6°) Appareils cinématographiques pour films muets et films sonores, format 16 m/m.
Appareil R.C. 16. 50 watts. — Compagnie Radio-Cinéma, 79, Boulevard Haussmann, Paris.
16 m/m Debrie, 500 watts. — Etablissements André Debrie, 111, rue Saint-Maur, Paris.
Type 16 M.S. 500 watts et 750 watts. — Société des téléphones Ericsson, Boulevard d'Achères, Colombes (Seine).
Type S.H.A. 500 watts et 750 watts. — Office général de la cinématographie française, 39, Avenue Victor-Hugo, Paris.

LA PHOTOSCOPIE

Etablissements : PIERRE GUERLAIS

61, rue Jouffroy - PARIS XVII^{ème}



Un progrès considérable.

Le Nouveau

PHOTOSCOPE M. P. III

Projecteur pour films fixes à très haute luminosité et très basse température grâce à son dispositif Breveté à condensateur et circulation hydro-thermique.

Le PHOTOSCOPE subventionné par le Ministre de l'Éducation Nationale permet réellement la projection en Salle Claire.

Il surpasse en puissance et en sécurité tous les appareils existant actuellement.

LES FILMS PHOTOSCOPIQUES

Les FILMS PHOTOSCOPIQUES réunissent la plus importante collection de documents d'enseignement. Établis sur support ininflammable ils comportent 50 à 70 images et se vendent en moyenne 12 francs.

Séries pour l'Enseignement Primaire, Primaire Supérieur, Secondaire orientation et enseignement professionnels, Écoles Maternelles, etc...

Les Films Photoscopiques sont conçus dans un esprit strictement pédagogique. Ils ne comportent aucune intention publicitaire incompatible avec la dignité et l'efficacité de l'Enseignement.

Avant tout achat demandez notre intéressante brochure MATÉRIEL D'ENSEIGNEMENT et tous Renseignements et Conseils qui vous seront envoyés sans engagement et sans frais.

Pour vos demandes de Subvention

La Coopérative de l'Enseignement se tient dès maintenant à la disposition des Membres de l'Enseignement, des Communes, des Sociétés post-scolaires, pour fournir tous devis relatifs « aux appareils subventionnés » et pour donner tous renseignements concernant la consti-

tution des demandes de subvention.

Plus que jamais il importe de s'adresser à elle pour obtenir « impartialement » les conseils nécessaires tant pour le choix des appareils que pour leur utilisation en classe ou dans les œuvres post-scolaires. — Ses administrateurs mettent, d'une façon totalement désintéressée, leur expérience à votre service.

Profitez-en ! —

S'adresser C. R. E. P., 10, Grande Rue, NIMES.

LE PROJECTEUR FILMOSTAT

Le plus simple, le plus pratique, le plus rationnel

LES EDITIONS FILMOSTAT

*apportent, pour toutes les leçons, une illustration convenablement choisie
qui frappe l'imagination, retient l'attention et fixe le souvenir*

L'appareil complet pour 110 volts . . . 555 frs.

Subventionné par le Ministère
de l'Education Nationale

UN AN DE CRÉDIT

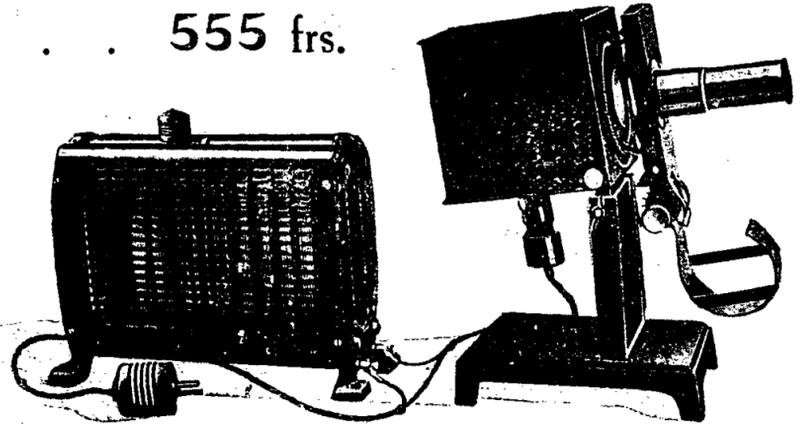
Adresser les demandes :

Editions FILMOSTAT

8, Avenue Marceau, 8
NOISY-LE-SEC (Seine)

ou à la COOPÉRATIVE RÉGIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

10, Grande Rue, 10, à NIMES



|||
UNE
MERVEILLEUSE
SERIE
DE FILMS
RECREATIFS
ET ENFANTINS !!

Ali Baba et les 40 Voleurs
Don Quichotte
La Belle et la Bête . . . 1^{re} partie
» » . . . 2^e partie
Les Aventures du Baron de Crac
La Cigale et la Fourmi
Le Pont du Diable (d'après A. Dumas)
Le Robinson Suisse . . . 1^{re} partie
» » . . . 2^e partie
» » . . . 3^e partie
Gargantua . . . 1^{re} partie
» . . . 2^e partie
Premières Aventures de Cuic et
Radadou
Les Trois Petits Cochons. . 1^{re} partie
» » » . . . 2^e partie

...ce sont des EDITIONS

En souscription à des conditions spéciales

..filmostat..



